



## Communiqué de presse

Clichy, le 18 janvier 2008

### Communiqué du Premier Adjoint au maire en charge des Finances de la Ville de Clichy (92) sur le contrat de concession de chauffage urbain

---

**La Commission consultative des services publics locaux va recommander au Conseil Municipal, qui se réunira le 29 janvier 2008, la saisine de la Chambre Régionale des Comptes ainsi que celle du Juge administratif afin qu'il désigne un expert indépendant et impartial.**

A Clichy, la construction et l'exploitation d'une installation collective de distribution de chaleur a été confiée à la Société de Distribution de Chaleur de Clichy (SDCC), filiale du groupe ELYO, en 1965 pour une durée initiale de 30 ans, prolongée par avenant jusqu'au 30 septembre 2015.

Compte tenu de la complexité du sujet, la municipalité a engagé des missions d'assistance pour le suivi de la concession de chauffage urbain depuis quelques années.

Au vu de différents rapports qui ont jugé élevés les tarifs pratiqués aux usagers par le concessionnaire, **le Conseil Municipal du 18 septembre dernier a décidé de confier la défense des intérêts de la ville à un cabinet d'avocat afin d'engager les actions nécessaires d'une part ; de mandater la Commission consultative des services publics locaux, au sein de laquelle l'ensemble des composantes de la vie politique clicheoise sont représentées**, afin de mener une enquête et de procéder aux auditions nécessaires des parties prenantes au contrat de concession pour le chauffage urbain d'autre part.

---

#### Contact Presse :

**Cyril Anthéaume**  
Tel. : 01 47 15 30 63  
Port.: 06 23 39 39 20  
[cyril.antheaume@ville-clichy.fr](mailto:cyril.antheaume@ville-clichy.fr)

La Commission s'est réunie 4 fois pour cette mission spécifique.

**Jeudi 17 janvier, la Commission a formulé le souhait, à l'unanimité, de faire un premier compte rendu au Conseil municipal selon lequel :**

**- La Commission conseille de saisir la Chambre régionale des comptes d'Ile de France.**

**- La Commission donne un avis favorable à la saisine du Tribunal Administratif afin de désigner un expert indépendant et impartial, lequel pourra déterminer en toute sérénité le montant du préjudice subi par la Commune s'il y a lieu, dans la transparence d'une procédure publique.**

**- Elle conclut par ailleurs, en l'état de sa connaissance du dossier, au caractère non pénal de l'affaire.**

**- La Commission conseille au Maire de formaliser un accord avec Elyo concernant les tarifs relatifs au marché de fourniture de chaleur des bâtiments communaux.**

**- Enfin, elle a pu constater les limites du chauffage à la vapeur et propose en conséquence de mener une réflexion pour l'avenir sur les technologies utilisées pour son réseau de chauffage urbain.**

*Elus présents lors de la Commission du 17 janvier 2008 :*

- Jean-Pierre AUFFRET, Premier adjoint au maire en charge des Finances (groupe socialistes, républicains et apparentés)

- Jean-Yves LOISELAY, Maire-adjoint en charge de l'Environnement, Cadre de vie, Transports et Déplacements (groupe « les Verts »)

- Guy SCHMAUSS, Conseiller municipal délégué aux Relations entre la Ville et la Région Ile-de-France (groupe communiste)

- Alain FOURNIER, conseiller municipal (groupe « les Verts »)

- Stéphane COCHEPAIN, conseiller municipal (groupe « Mouvement démocrate et apparentés »)

- Rémi MUZEAU, conseiller municipal (groupe UMP et divers droites)

---

**Contact Presse :**

**Cyril Anthéaume**

**Tel. : 01 47 15 30 63**

**Port.: 06 23 39 39 20**

**[cyril.antheaume@ville-clichy.fr](mailto:cyril.antheaume@ville-clichy.fr)**